

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 14 (2023)

**Artikel:** Une espèce qui divise toujours et encore : histoire et gestion du loup  
**Autor:** Pesenti, Elias  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1090364>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une espèce qui divise toujours et encore

## Histoire et gestion du loup

---

Originaire du canton du Tessin, **ELIAS PESENTI** s'est déplacé au-delà des Alpes pour étudier la biologie à l'Université de Lausanne. Tombé amoureux du territoire fribourgeois, il travaille depuis 2012 au Service des forêts et de la nature où il occupe actuellement le poste de responsable du domaine faune terrestre et inspecteur de la chasse.

---

**Le loup a été et est toujours au centre de vives discussions. Il est cependant important de différencier les dits basés sur les croyances, qui alimentent les fantasmes et la peur collective, des connaissances scientifiques de l'espèce. Une bonne gestion de la faune sauvage et du loup doit particulièrement prendre en considération ce deuxième aspect. Exemple de l'action du Service des forêts et de la nature du canton de Fribourg.**

Tout le monde parle de lui depuis toujours. Il n'existe pas d'autre animal, en Europe, en Suisse et dans le canton de Fribourg, qui divise la population et qui chauffe plus les esprits que lui. Pourtant à l'origine du meilleur ami de l'homme, le chien (*Canis lupus familiaris*), le loup (*Canis lupus*) est l'une des espèces les plus détestées et controversées de nos latitudes. Cette proximité intéressante divise et n'arrête pas les nombreuses et fréquentes discussions et déclarations : « Tuons le loup avant qu'il ne s'attaque à nos enfants », « Nos ancêtres avaient déjà fait le boulot en l'exterminant », « Protégeons cette magnifique espèce qui est revenue de manière naturelle », « Une aide contre l'augmentation des ongulés », etc. Ces discussions alimentent aussi les journaux. Il suffit qu'un loup soit aperçu à côté d'une route, en pleine nuit, pour que les médias reprennent l'information, en donnant la parole aux pro-loups et aux anti-loups pour des discussions fondées, le plus souvent, sur des croyances.

### Petit historique

Le loup a mauvaise réputation. Il est désigné comme le responsable des pires atrocités et au cœur de sordides histoires. Il fait peur aux enfants dans les contes, comme dans le plus célèbre, le *Petit Chaperon rouge*. Il est repris dans la mythologie avec le loup-garou. Dans la religion chrétienne, il est assimilé au diable et au mal : « Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au-dedans ce sont des loups ravisseurs<sup>1</sup>. ».

Pour une grande partie de la population de l'époque, il fallait l'empêcher de nuire. De nombreuses chasses ont ainsi été organisées sur le territoire fribourgeois<sup>2</sup>. Selon les écrits de Maurice Musy, de 1504 à 1800, presque 300 loups furent tués dans le canton<sup>3</sup>. Les hommes avaient non seulement l'obligation de participer aux chasses, mais recevaient des primes pour les prélèvements de ces individus. La pression s'est faite plus grande encore lorsque le nombre d'ongulés a diminué drastiquement, à cause de deux raisons principales : une surexploitation forestière (diminution de l'habitat de prédilection du gibier) et une chasse peu ou pas contrôlée. Ceci a contribué à l'augmentation des attaques de loups sur les animaux de rente. Tous ces facteurs ont eu

comme conséquence l'extermination totale du loup en Suisse vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le dernier loup fribourgeois fut abattu le 17 avril 1837, lors d'une chasse organisée sur les Monts-de-Riaz par deux célèbres braconniers. Ce loup est désormais exposé au Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

À la suite de la révision de la Constitution fédérale en 1874, deux nouvelles lois furent rédigées en 1875 et 1876 : la loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux ainsi que la loi fédérale sur la police des forêts de haute montagne. La première donnait la possibilité à la Confédération de légiférer dans le domaine de la chasse (jusqu'en 1875, les cantons bénéficiaient d'une grande autonomie en matière de législation cynégétique) dans le but de conservation du gros gibier dans les montagnes. La deuxième visait à la conservation et à l'extension des forêts protectrices, ainsi qu'à la garantie de leur exploitation à long terme<sup>4</sup>. Ces deux lois ont contribué sensiblement à la création de conditions écologiques favorables pour une recolonisation naturelle du territoire par les ongulés. Cette recolonisation a été, à son tour, une des causes du retour naturel du loup (cycle proie-prédateur) en 1995 au niveau suisse, et en 2007 au niveau fribourgeois.

Le loup est apparu pour la première fois dans la région de Bellegarde et d'Estavannens. Il est arrivé dans le canton par les Préalpes et c'est donc la gestion des troupeaux sur les alpages qui a d'abord été concernée.

## **Gestion de la faune sauvage**

Dans le canton de Fribourg, le Service des forêts et de la nature (SFN) s'occupe, entre autres, de la gestion de la faune sauvage. Cette discipline complexe du domaine environnemental inclut de nombreux autres domaines : la conservation des espèces, la sylviculture, la chasse, la protection des habitats, l'agriculture, la biologie de la faune, l'écologie des espèces, la médecine vétérinaire... Elle se situe donc à l'intersection entre l'homme, l'habitat et la faune. Afin de trouver un bon équilibre entre ces trois aspects, la gestion de la faune effectuée par le SFN vise deux buts principaux : la durabilité écologique, c'est-à-dire préserver et promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène et la durabilité économique, c'est-à-dire limiter les conflits (par ex. forêt-faune, agriculture-faune, etc.).

Pour ce faire, plusieurs données indispensables concernant les populations doivent être analysées et prises en considération, ceci bien évidemment en se basant toujours sur des suivis et des connaissances scientifiques, et non pas sur des croyances encore très populaires autour du loup.

## **Suivi du loup dans le canton de Fribourg**

L'importance de la présence des grands prédateurs dans les écosystèmes du monde entier est de plus en plus reconnue<sup>5</sup>. Ces derniers n'ont pas uniquement une influence directe sur leurs proies de prédilection, mais peuvent avoir une influence indirecte sur leurs habitats et sur d'autres espèces (faune et flore) grâce à des effets dits « en cascade ». Le loup peut ainsi entraîner une conséquence directe sur la gestion et la conser-



**Un loup photographié par un garde-faune fribourgeois en 2019. © SFN**

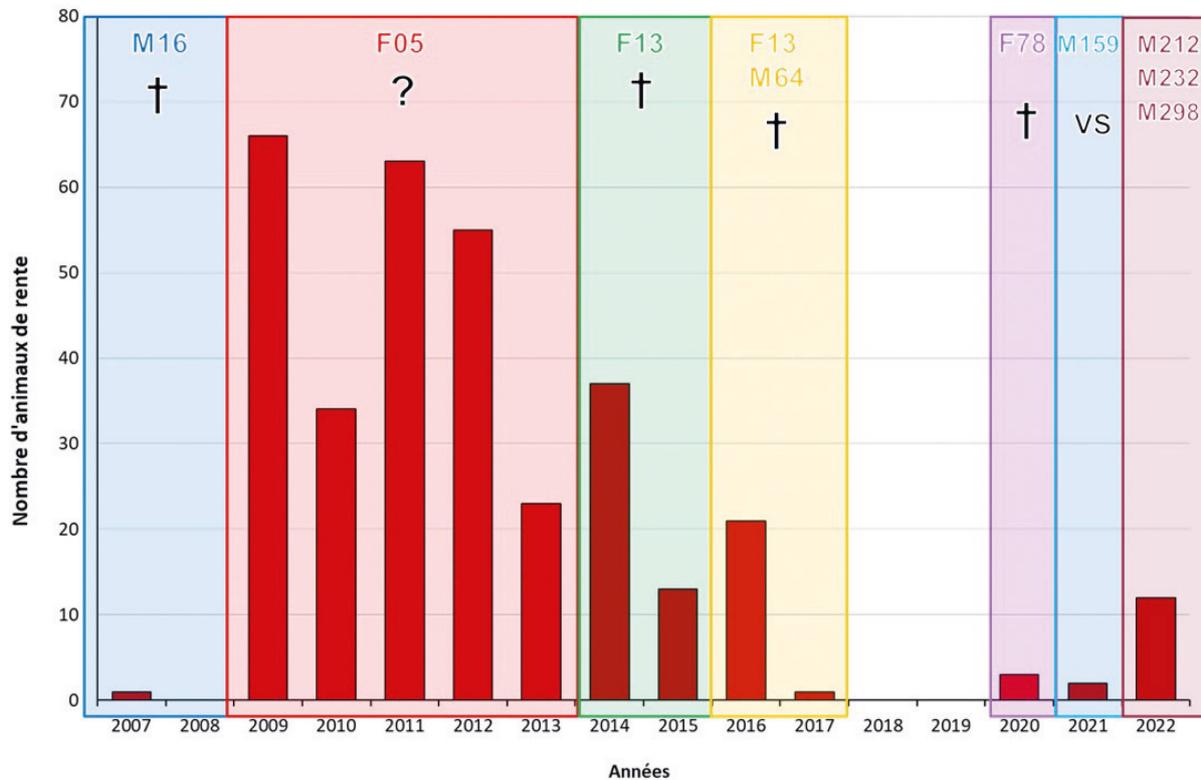
vation de nos forêts (réduction de la pression du gibier) et de nos alpages. La présence, la conservation et, dans certains cas, le suivi des populations de grands prédateurs sont très souvent conflictuels, surtout dans les régions occupées par l'homme, comme peuvent l'être les alpages. Une régulation systématique du loup, fondée uniquement sur les croyances et non pas sur les connaissances, pourrait entraîner des répercussions dramatiques sur un écosystème entier et n'est donc pas souhaitable. Comme démontré par plusieurs études, une coexistence entre grands prédateurs et êtres humains est tout à fait possible<sup>6</sup>. Afin de pouvoir appliquer une gestion adaptée à des populations de grands prédateurs, comme pour le reste de la faune sauvage, il est nécessaire d'avoir le plus grand nombre d'éléments concernant la taille de la population, la répartition des individus, ainsi que leur évolution au cours du temps<sup>7</sup>. Si ces données sont récoltées de manière précise et standardisée, celles-ci peuvent être utilisées pour une meilleure conservation des espèces. Elles peuvent aider à diminuer les conflits potentiels, par exemple sur les alpages, et servent également à mieux définir les mesures nécessaires afin d'atteindre les buts de gestion<sup>8</sup>. Plusieurs variables sont à prendre en considération pour une gestion de la faune adaptée et durable.

Pour avoir un maximum de renseignements sur les loups présents dans le canton de Fribourg, trois différents suivis sont mis en place par le SFN : le suivi des dégâts aux animaux de rente, le monitoring extensif et le monitoring intensif.

Le suivi des dégâts aux animaux de rente concerne uniquement les attaques du loup sur les animaux de rente : moutons, chèvres, bovins, etc. Les proies de la faune sauvage ne sont pas incluses dans ce premier suivi. En cas d'attaque, les gardes-faune interviennent dans les plus brefs délais sur place, afin de récolter toutes les données à disposition. Les traces et les indices de présence sur le lieu de l'attaque sont immédiatement examinés par le garde-faune, pour identifier et valider les causes de la mort de l'animal (prédateur naturel ou autre). Si nécessaire, une rapide autopsie est également effectuée sur les lieux et des échantillons d'ADN sont prélevés avec des kits spécifiques. Les prélèvements sont ensuite envoyés à la fondation KORA (Écologie des carnivores et gestion de la faune sauvage) et au Laboratoire de biologie de la conservation de l'Université de Lausanne (LCB) pour examen. Les analyses se composent de deux phases. La première permet de déterminer le genre et l'espèce de l'auteur de l'attaque, par exemple le loup *Canis* (genre) et *lupus* (espèce), tandis que la deuxième permet de connaître l'identité de l'individu. Une nomenclature standardisée au niveau suisse est mise en place, afin de ne pas surestimer la population et de mieux reconnaître les différents individus. On distingue dans le nom le sexe (M : mâle et F : femelle) et le numéro qui est propre à chacun. L'individu M298, présent actuellement dans nos Préalpes, est le 298<sup>e</sup> mâle identifié génétiquement en Suisse. Les analyses génétiques prennent en moyenne six semaines pour révéler l'identité de l'individu.

Concernant l'indemnisation des animaux attaqués, actuellement dans le canton de Fribourg, tous les animaux tués ou blessés par les grands prédateurs (loup, lynx et chacal doré) sont indemnisés à 100%. En outre, lors d'une attaque, le garde-faune informe sans délai l'inspecteur de la chasse afin qu'il puisse, en collaboration avec les collègues de Grangeneuve, envoyer un SMS d'alerte à tous les agriculteurs présents dans un rayon de 10 km. Ceux-ci sont en mesure de réagir en conséquence pour protéger leurs animaux. Ce suivi est très important et permet de surveiller les critères d'un éventuel tir de régulation prévu aux articles 4<sup>bis</sup> et 9<sup>bis</sup> de l'ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP, RS 922.01). Depuis le retour du loup dans le canton de Fribourg, grâce notamment aux mesures de protection mises en place (art. 10 OChP), la situation s'est considérablement améliorée.

Le monitoring extensif, effectué par le SFN également pour d'autres espèces, est un suivi important qui se base essentiellement sur les observations occasionnelles des gardes-faune, mais également de tierces personnes. Toutes les données concernant ces observations (observations directes, photos, traces, proies sauvages, etc.) sont saisies dans une *géodatabase*, afin de mieux connaître et d'analyser la répartition et l'utilisation spatiale de cette espèce au sein du canton. Grâce à ce genre de suivi, le SFN est en mesure d'établir des cartes de répartition, ainsi qu'hypothétiser les domaines vitaux de chaque individu.



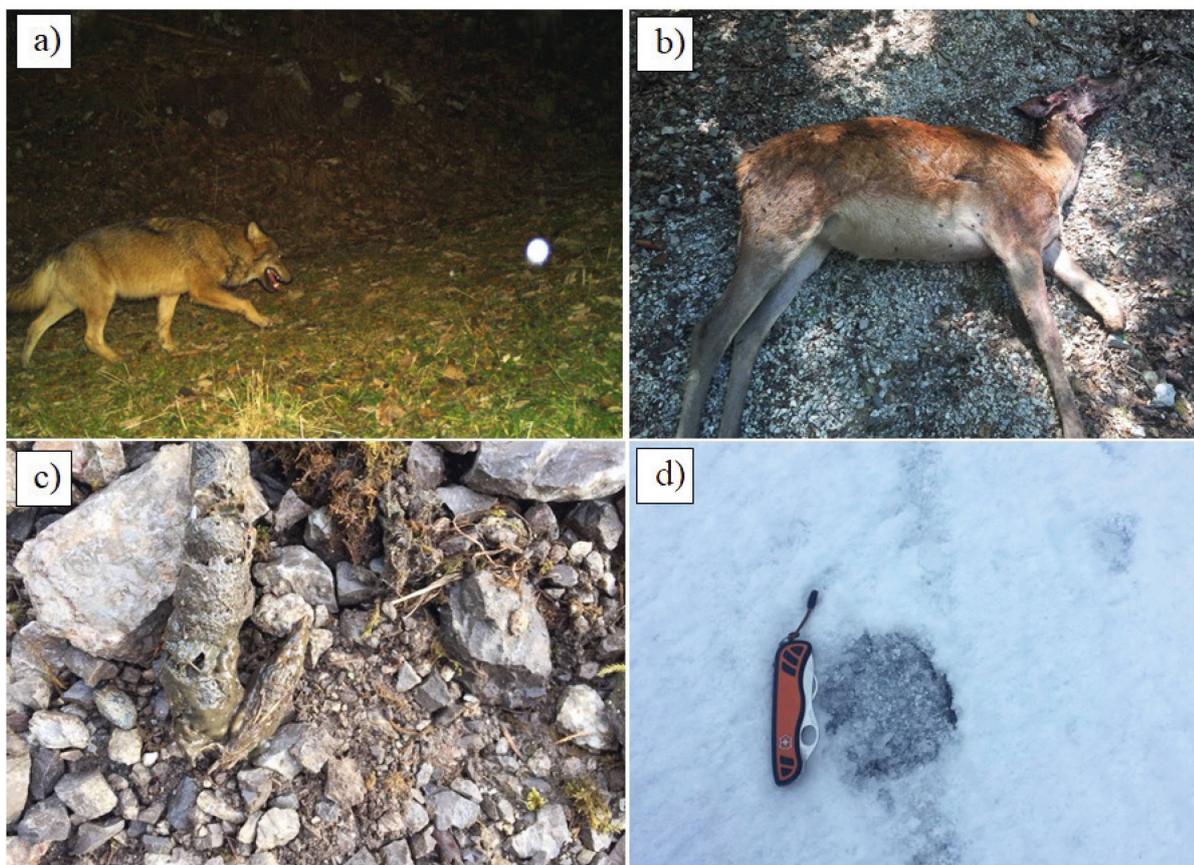
### Présence des loups dans le canton de Fribourg

Nombre d'animaux de rente tués par le loup depuis son retour dans le canton de Fribourg en 2007. L'identité des loups à l'origine de ces attaques est visible en haut du graphique. La croix signifie que le loup est mort. Une tendance à la baisse des attaques malgré une augmentation des individus identifiés génétiquement dans le canton de Fribourg est observée.

Enfin, le monitoring intensif est mis en place surtout lorsqu'une preuve de la présence de plus d'un individu dans une même région (couple ou meute) est observée. Ceci permet au SFN de déterminer et d'attester la présence d'un couple ou d'une meute et de définir le nombre d'individus qui la composent. Plusieurs approches sont utilisées dans ce cas de monitoring: la pose de pièges photographiques, la mise en place de transects standardisés afin de récolter un maximum d'indices (crottes, traces, proies sauvages, etc.), ainsi que l'utilisation de systèmes d'enregistrement. Ces derniers permettent de différencier les individus et leurs classes d'âge par rapport aux hurlements de loup enregistrés.

### Gestion du loup dans le canton de Fribourg

En application des dispositions légales en vigueur (loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages LChP RS 922.0 et ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages OChP RS 922.01) et conformément à l'aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement

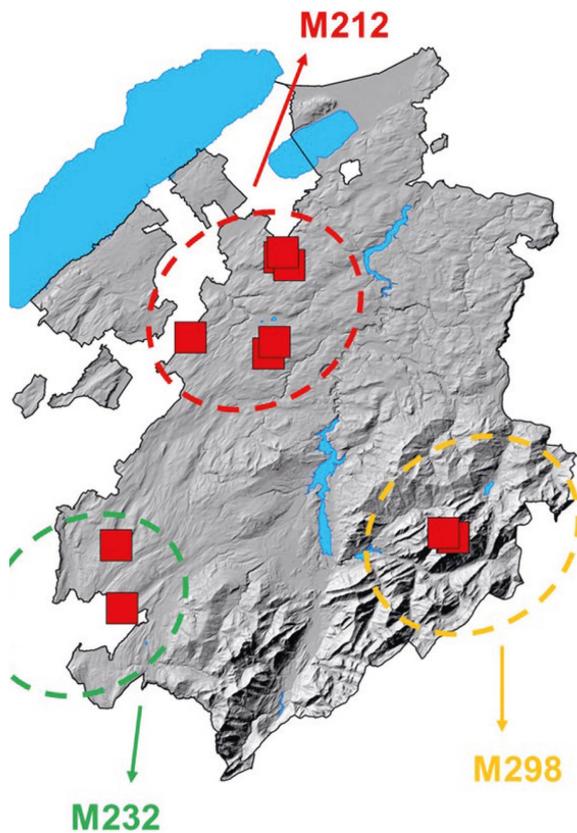


### Observation du loup et preuves de son passage.

**Exemple d'indices de présence récoltés par le SFN lors du monitoring extensif: des photos du loup (a), des proies sauvages retrouvées dans la nature (b), des crottes (c) et des traces (d).**

(OFEV) relative à la gestion du loup en Suisse (Plan Loup suisse, OFEV 2016), la gestion du loup ne s'effectue pas uniquement au niveau cantonal, mais plutôt au sein de compartiments et de sous-compartiments incluant plusieurs cantons: « Pour permettre une gestion efficace des grands prédateurs, l'ours, le lynx et le loup, la Suisse est subdivisée en compartiments principaux et en sous-compartiments composés de plusieurs cantons ou parties de cantons (annexe 2). Dans chaque compartiment principal, la gestion des grands prédateurs est confiée à une commission intercantonale formée d'un représentant de chaque canton concerné et d'un représentant de l'OFEV ».

Le canton de Fribourg est concerné par trois sous-compartiments: Ia (Sud du Jura), IVa (Simme-Saane) et IVc (Nord du Rhône). Les cantons ont, dans chaque sous-compartiment, des échanges réguliers entre eux, afin de s'assurer d'une bonne gestion de l'espèce, dans le but d'atteindre au mieux les deux objectifs principaux de la gestion de la faune sauvage: la durabilité écologique et la durabilité économique. D'où l'importance de bien suivre les populations avec des mesures de monitoring standardisées.



**Présence du loup dans le canton de Fribourg. Répartition des trois loups identifiés génétiquement dans le canton de Fribourg en 2022.**

Concernant la prévention des dégâts aux animaux de rente sur les alpages, mais également dans d'autres exploitations de plaine du canton, depuis le retour du loup dans le canton de Fribourg en 2007, plusieurs services de l'État et en particulier la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) travaillent en étroite collaboration, afin de conseiller de manière optimale les agriculteurs et agricultrices et les bergers et bergères dans la mise en place de mesures de prévention et de protection et ainsi limiter des éventuels conflits (durabilité économique).

En 2008, le groupe de coordination « loup » du canton de Fribourg a été instauré sous la présidence de Maurice Ropraz, afin de discuter de la thématique avec les diverses parties prenantes. Ce groupe est renommé en 2018 « groupe de coordination Grands prédateurs », afin d'élargir la thématique à d'autres grands prédateurs présents sur le territoire fribourgeois. Il est présidé par Nicolas Lauper et réunit des représentants des services de la DIAF, des associations

d'élevage ovin et caprin, de l'économie alpestre, du tourisme et des organisations non gouvernementales. Il informe les parties prenantes, entre autres, de l'évolution du dossier « loup ». En outre, en 2015, un groupe de travail regroupant les spécialistes du SFN, de Grangeneuve, du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et du tourisme, a été mis sur pied, non seulement pour thématiser la présence du loup, mais surtout pour la mise en place de mesures de protection des troupeaux efficaces. En plus de séances de discussion et de travail, ce groupe effectue annuellement des visites d'alpages pour adapter les prescriptions et mesures aux nécessités du terrain. Ces démarches permettent notamment d'avoir des échanges entre les services de l'État et les éleveurs et de discuter des éventuelles mesures de prévention/protection possibles et propres à chaque alpage.

Les soutiens financiers pour les éleveurs sont définis dans les dispositions fédérales en vigueur. De plus, un kit d'urgence de protection est également disponible auprès de Grangeneuve et peut être mis à disposition rapidement sur demande des éleveurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que tous les agriculteurs/agricultrices et bergers/bergères sont avertis immédiatement par SMS à la suite d'une attaque.

L'utilisation des chiens de protection des troupeaux et l'emploi de clôtures représentent une charge de travail supplémentaire, mais ils permettent de réduire les pertes dues aux grands prédateurs. Il a été démontré qu'au niveau suisse ainsi qu'au niveau fribourgeois, la probabilité d'attaque sur un troupeau correctement protégé est nettement plus faible que sur un troupeau non protégé. Une cohabitation, comme démontrée dans d'autres pays, est donc possible et souhaitable.

La présence du loup peut également influencer la dynamique des populations d'ongulés sauvages présentes dans la région (cerf, chamois, chevreuil et sanglier) et aider dans la gestion de ces derniers (équilibre forêt-faune, etc.). Le loup ayant une grande capacité d'adaptation alimentaire, il se focalise sur l'espèce la plus présente et pourrait également s'attaquer au sanglier en diminuant de ce fait la pression et les dégâts à l'agriculture.

La politique du canton à ce sujet est très claire : l'État veut conserver le loup dans le canton de Fribourg à long terme (durabilité écologique), mais pas à n'importe quel prix (durabilité économique). Lorsqu'un individu devient problématique et que les critères des dispositions fédérales en la matière sont respectés (art. 4<sup>bis</sup>, 9<sup>bis</sup> OChP), l'État n'hésite pas à délivrer, en accord avec l'OFEV, une autorisation de tir.

## Notes

<sup>1</sup> Evangile selon Saint Matthieu, 7 :15.

<sup>2</sup> FRAGNIÈRE Yann, « Entre loup et nous, une cohabitation compliquée », in *Bêtes et bestioles*, Cahiers du Musée gruérien, 2017, pp. 47-56.

<sup>3</sup> MUSY Maurice : « Essai sur la chasse aux siècles passés et appauvrissement de la faune fribourgeoise », in *Bulletin de la Société Fribourgeoise des sciences naturelles*, 1896, pp. 37-82.

<sup>4</sup> MONNEY Jean-Blaise, THIÉBAUD Charles-Édouard, *Les origines du Service des forêts et de la faune SFF. Historiques de la gestion de la forêt, de la chasse et de la pêche dans le canton de Fribourg (1800-1950)*, Fribourg 2016.

<sup>5</sup> RIPPLE, W.J., et al., *Status and ecological effects of the world's largest carnivores*, Science 343, 1241484-1, 2014.

<sup>6</sup> CHAPRON, G., et al., *Recovery of large carnivores in Europe's modern human-dominated landscapes*, Sciences, 346, 1517-1519, 2014.

<sup>7</sup> KARANTH, K.U., et al., *Long-term monitoring of tigers: lessons from Nagarhole. Riding the tiger: tiger conservation in human-dominated landscapes*, Cambridge 1999, pp. 114-122.

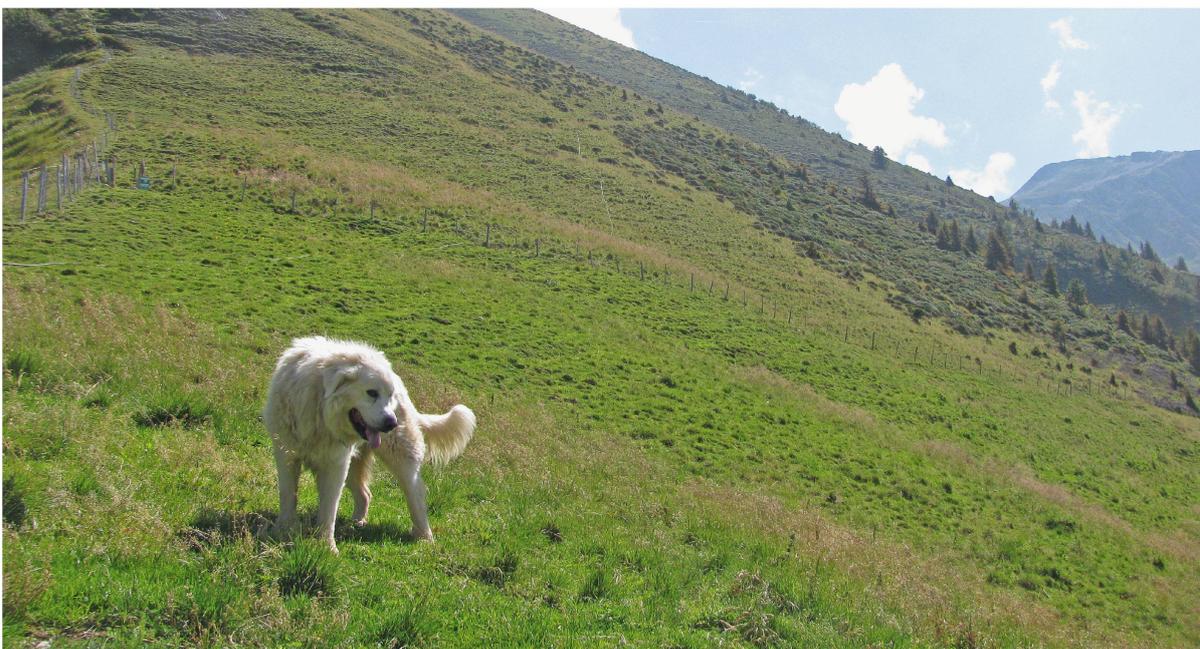
<sup>8</sup> Office fédéral de l'environnement OFEV, « Forêt et gibier - Notions de base pratiques. Bases scientifiques et méthodologiques de la gestion intégrée du chevreuil, du chamois, du cerf élaphe et de leur habitat », in *Connaissance de l'environnement*, 1013, 2010.

## Le loup, le chien de berger et le touriste

Le loup est toujours plus présent en Suisse et particulièrement dans les montagnes. Il faut donc trouver un *modus vivendi* pour que tous puissent vivre dans la meilleure harmonie possible. Le loup, bien entendu, ne connaissant pas les limites territoriales humaines, c'est le Conseil fédéral qui a mandaté des experts pour définir une base stratégique nationale pour la protection des troupeaux. Elle a confié la tâche à AGRIDEA, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural. Sur le site dédié à la protection des troupeaux ([protectiondestroupeaux.ch](http://protectiondestroupeaux.ch)), elle donne les informations et les marches à suivre nécessaires. Le but : une cohabitation dans les meilleures conditions des animaux de rente et des grands prédateurs.

Pour cela, elle encourage et met en place des mesures de prévention. L'une d'elles est l'utilisation de chiens de berger. Parmi la cinquantaine de races existantes, deux sont reconnues par l'OFEV : le montagne des Pyrénées, plus connu sous le nom de patou, et le berger des Abruzzes. Ces chiens sont élevés pour garder les troupeaux de manière autonome, sans présence humaine. Se pose alors un problème, les randonneurs, car ces pâturages gardés sont souvent traversés par des sentiers pédestres. Il y a donc certaines mesures à prendre pour le promeneur : ralentir, pousser son vélo si on est un vététiste, garder les distances avec les animaux (ne pas les caresser, ni leur donner à manger), leur laisser accepter sa présence et surtout, si possible, contourner le troupeau. Le site propose même une carte interactive qui montre les alpages où sont utilisés les chiens de protection des troupeaux, des endroits à éviter absolument si on amène avec soi son chien de compagnie!

AP



Un patou sur l'alpage de Tsermon. © Photo René Morel

